

**N° 6236<sup>2</sup>****CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2010-2011

---

---

**PROJET DE REGLEMENT  
GRAND-DUCAL****modifiant le règlement grand-ducal modifié du 9 mai 2003  
concernant la participation du Luxembourg à la Force Interna-  
tionale d'Assistance à la Sécurité en Afghanistan (ISAF) sous  
l'égide des Nations Unies**

\* \* \*

**AVIS DE LA CONFERENCE DES PRESIDENTS**

(20.1.2011)

Le projet de règlement grand-ducal a été déposé le 24 décembre 2010 à la Chambre des Députés par la Ministre aux Relations avec le Parlement à la demande du Ministre de la Défense.

Un exposé des motifs et un commentaire des articles étaient joints au texte du projet de règlement grand-ducal.

L'objet du règlement grand-ducal consiste en la prolongation de la participation du Luxembourg à la Force Internationale d'Assistance à la Sécurité en Afghanistan (ISAF) sous l'égide des Nations Unies jusqu'au 15 décembre 2014. Cette prolongation est le résultat de la Conférence internationale de Kaboul de juillet 2010, réaffirmé par le Sommet de l'OTAN en novembre 2010.

La base légale du projet de règlement grand-ducal sous avis est constituée par la loi modifiée du 27 juillet 1992 relative à la participation du Grand-Duché de Luxembourg à des opérations pour le maintien de la paix (OMP) dans le cadre d'organisations internationales.

La Chambre des Députés a été saisie de l'avis de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration du 16 décembre 2010.

Par la suite, la Chambre a été saisie de l'avis du Conseil d'Etat du 18 janvier 2011.

\*

La Conférence des Présidents se prononce en faveur du projet de règlement grand-ducal et rend un avis positif au texte.

Luxembourg, le 20 janvier 2011

*Le Secrétaire général,*  
Claude FRIESEISEN

*Le Président de la Chambre des Députés,*  
Laurent MOSAR

